

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 4 novembre 2020, complétés notamment les 5 et 12 novembre 2020, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 28 octobre 2020 :

- la société Deltec Bank & Trust Limited¹ (Deltec House, Lyford Cay, Nassau, Bahamas) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, par suite d'une cession d'actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE hors marché, les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 238 721 actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE représentant autant de droits de vote, soit 4,63% du capital et 3,21% des droits de vote de cette société² ;
- M. Jean Chalopin a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, par suite d'une acquisition d'actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 399 084 actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE représentant 402 609 droits de vote, soit 7,74% du capital et 5,41% des droits de vote de cette société².

M. Jean Chalopin n'a par ailleurs franchi directement et indirectement aucun seuil a précisé détenir, au 28 octobre 2020 et à ce jour, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Deltec Bank & Trust Limited qu'il contrôle, 637 805 actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE représentant 641 330 droits de vote, soit 12,37% du capital et 8,62% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Jean Chalopin	399 084	7,74	402 609	5,41
Deltec Bank & Trust Limited	238 721	4,63	238 721	3,21
Total M. Jean Chalopin	637 805	12,37	641 330	8,62

¹ Contrôlée par M. Jean Chalopin.

² Sur la base d'un capital composé de 5 155 890 actions représentant 7 438 992 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.